

Date de clôture 31 décembre 2011

Bourses de recherche 2011

ANGIOGENÈSE et TUMEURS

● Recherche FONDAMENTALE

● Recherche TRANSLATIONNELLE et/ou CLINIQUE

Règlement

1 Objet

La Société Roche a constitué un fonds spécial pour l'attribution de 3 Bourses appelées « **Bourses Angiogenèse et Tumeurs** ».

Les Bourses de Recherche Roche seront allouées à un projet de recherche, afin de parrainer et d'encourager financièrement des travaux de recherche fondamentale, translationnelle et/ou clinique sur le sujet « Angiogenèse et Tumeurs ». Chaque bourse a été fixée par Roche à **40 000 €** : une bourse en recherche fondamentale et deux bourses en recherche translationnelle et/ou clinique.

2 Candidatures

Les bourses sont ouvertes aux chercheurs, médecins, biologistes, pharmaciens, âgés de moins de 45 ans avant la date limite de soumission des projets.

Les bourses peuvent être attribuées à une personne physique ou morale. Il convient de remplir les mentions appropriées du dossier de candidature.

3 Critères d'éligibilité des projets

Les bourses seront décernées aux 3 meilleurs projets de recherche fondamentale, translationnelle et/ou clinique.

Recherche fondamentale

Les travaux doivent porter sur des aspects cognitifs ou à visée thérapeutique de l'angiogenèse en oncologie.

Recherche translationnelle et/ou clinique

Les travaux doivent porter sur l'une des hypothèses suivantes dans le domaine de l'Angiogenèse :

- identification de facteurs pronostiques ou prédictifs de l'efficacité ou de la toxicité d'un traitement
- validation de techniques d'évaluation de la réponse au traitement
- évaluation d'approches thérapeutiques

L'application devra concerner les tumeurs digestives, pulmonaires, mammaires, gynécologiques, rénales ou cérébrales.

La participation à l'attribution de la Bourse sous-entend l'acceptation totale par les candidats du présent règlement.

Règlement

4 Modalités de soumission des projets

Les dossiers de candidature et le règlement de la Bourse peuvent être retirés :

- Sur le site internet : **www. Roche.fr**
- Par e-mail : **bourses.angiogenese@roche.com**

Les dossiers complets devront être adressés au plus tard le 31 décembre 2011 par e-mail : **bourses.angiogenese@roche.com** ou par courrier (à l'adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi.

Roche - Unité Opérationnelle Oncologie
Pauline Porte
30, cours de l'île Seguin
92100 Boulogne-Billancourt

Le projet scientifique comportera au maximum 10 pages écrites en français ou en anglais et précisera :

- L'objectif,
- Le rationnel,
- Les approches méthodologiques,
- Les résultats attendus en termes d'avancées scientifiques,
- La bibliographie.

En annexe, le candidat fournira :

- Le CV du candidat assurant la présentation du projet,
- Un résumé du projet en 25 lignes maximum,
- Un courrier du chef de service ou du responsable de laboratoire cautionnant le projet et s'engageant à en faciliter le bon déroulement,
- Un plan de financement.

5 Attribution et confidentialité du Jury

Un jury indépendant est constitué. Les membres de ce jury ne pourront pas déposer de dossier de candidature. Les membres du jury s'engageront à tenir confidentiels les dossiers qui leur seront soumis. Chaque dossier reçu complet dans les délais fixés par le présent règlement, sera expertisé par au minimum 5 membres du jury. Un vote sera organisé à l'issue d'une discussion collégiale. La décision du jury sera souveraine.

La grille d'évaluation sera établie au préalable, parmi les critères d'évaluation, le jury appréciera :

- La faisabilité des projets proposés,
- L'originalité des projets proposés,
- La pertinence de l'objectif,
- La rigueur de la méthodologie,
- La valorisation donnée aux résultats attendus ou valeur ajoutée dans la prise en charge du patient.

Les membres du jury n'évalueront pas les projets des candidats ou des équipes en lien direct, dans le même centre hospitalier ou la même unité de recherche, en cas de collaboration sur le projet soumis.

Règlement

6 Composition du jury

- Docteur Thomas BACHELOT
- Professeur Jean-Yves BLAY
- Professeur Olivier CHINOT
- Professeur Michel DUCREUX
- Docteur Anne EICHMANN
- Professeur Bernard ESCUDIER
- Docteur Jean-Jacques FEIGE
- Docteur Jérôme GARNIER
- Docteur Laurence LEGROS
- Professeur Christophe LOUVET
- Professeur Eric PUJADE-LAURAINÉ
- Professeur Julien TAIEB
- Professeur Jean-Charles SORIA

7 Engagement des lauréats

Un rapport scientifique devra être remis au plus tard dans les 24 mois par le porteur du projet au laboratoire Roche. Le soutien apporté par Roche devra être mentionné dans toutes les publications relatives aux travaux ayant fait l'objet de l'obtention d'une bourse de recherche Roche.

8 Montant et déclaration des 3 bourses

Le montant de chaque bourse est de 40 000 euros. L'attribution des 3 Bourses sera soumise le cas échéant à l'avis du Conseil National de l'Ordre des Médecins conformément à l'article L. 4113 du Code de la Santé Publique.

9 Annulation

Roche se réserve le droit d'annuler ces bourses à tout moment de leur déroulement, en particulier pour des raisons légales ou de sécurité.

10 Renseignements

Date limite de retour des dossiers : 31 décembre 2011

Pour savoir comment participer, consultez le paragraphe 4 du présent règlement - Modalités de soumission des projets.

Le présent règlement est déposé dans une enveloppe soignée déposée à l'INPI, 26 rue de Saint-Petersbourg - 75800 Paris Cedex 8.

Pour toute demande d'information complémentaire, votre contact chez Roche :

Pauline Porte

Jusqu'au 31 octobre 2011 : **01.46.40.42.38**

A partir du 2 novembre 2011 : **01.47.61.45.32**

E-mail : **pauline.porte@roche.com**